

# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 29 janvier 2024

### Faits saillants

- Reprise des mesures sectorielles du 12<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie
- Interruption des ventes de devises en décembre par la BNS
- Revendications calmes des agriculteurs suisses

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 01/02	Var. vs 25/01
EUR/CHF	0,9318	-1,0 %
USD/CHF	0,8629	-0,1 %
SMI	11 214	+0,04 %
Taux 10a	0,829 %	- 91pb

### Guerre en Ukraine

**Sanctions:** Le 31 janvier 2024, le Conseil fédéral a annoncé la reprise des mesures sectorielles du 12<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie, adopté en décembre. Elles complètent les mesures individuelles prises le 22 décembre dernier où 147 personnes et entités avaient été ajoutées à la liste des sanctions suisse. Ces [nouvelles mesures](#), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024, concernent :

(i) l'interdiction progressive de l'achat et de l'importation de diamants russes ainsi que l'interdiction d'importation visant des biens rapportant des revenus « considérables » à l'Etat russe (exemple : l'achat et l'importation de fontes brutes ou de gaz propane liquéfié (GPL) depuis la Russie). Les listes des biens interdits, susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie ou au renforcement de l'industrie russe ont aussi été complétées (exemple : batteries au lithium, certains moteurs pour drones, certaines pièces de machines etc.). La liste des entreprises soumises à des restrictions spécifiques concernant des biens utilisables à des fins civiles et militaires (biens à double usage) a elle aussi été complétée.

(ii) dans le domaine financier, l'interdiction aux ressortissants russes et aux personnes résidant en Russie de contrôler des entreprises en Suisse fournissant des services en lien avec les cryptoactifs.

(iii) De nouvelles mesures ont aussi été prises afin de contribuer à l'application du prix-plafond pour le pétrole brut et les produits pétroliers russes et lutter contre le contournement du plafonnement. Sur demande, les acteurs du marché devront fournir aux autres acteurs et aux autorités compétentes des informations sur les prix ventilés par poste. La vente de bateaux-citernes susceptibles d'être utilisés pour contourner le prix-plafond est désormais soumise à déclaration et à autorisation.

(iv) dans le secteur des services, les logiciels de gestion d'entreprise et de conception et de fabrication industrielles ne pourront plus être vendus aux sociétés russes. Le Conseil fédéral prévoit des dérogations concernant la fourniture de services en faveur de filiales russes d'entreprises suisses.

En revanche, le Conseil fédéral a pour l'heure décidé de ne pas reprendre l'obligation de déclarer en Suisse les transferts de fonds effectués par des entreprises établies en Suisse, qui sont contrôlées par des ressortissants russes ou des personnes physiques ou morales établies en Russie. Le Conseil fédéral a néanmoins chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche d'examiner l'opportunité de mettre en place un régime de déclaration des transferts de fonds vers les États tiers et, le cas échéant, les modalités d'un tel régime.

## Macroéconomie

**Conjoncture :** En janvier, l'indice suisse des directeurs d'achat (PMI) dans l'industrie s'est établi à 43.1, confirmant la stagnation actuelle (43.0 en décembre), un seuil inférieur à 50 signifiant une contraction de l'activité. La faiblesse actuelle de la production industrielle s'explique par le ralentissement de la demande externe, le cours élevé du franc et les difficultés du temps de livraison en Mer Rouge. Le PMI dans l'industrie est inférieur au seuil de croissance depuis janvier 2023, période avant laquelle il s'était maintenu au-dessus des 50 points depuis juillet 2020.

Le PMI du secteur tertiaire se maintient quant à lui durablement au-dessus du seuil de croissance à 54.6 points, bien qu'en léger déclin (-2.4 pts) par rapport à décembre 2023 du fait de la contraction des nouvelles commandes (-7.8 pts). Moins dépendant du commerce international, les services bénéficient d'une demande domestique solide qui permet de compenser les effets de change.

**Franc fort :** La publication le 31 janvier des données mensuelles du bilan de la Banque nationale suisse (BNS) montre que les ventes de devises se sont arrêtées en décembre, après d'importantes cessions tout au long de l'année 2023 jusqu'en novembre au titre de l'objectif de ramener le taux d'inflation sous les 2 %. Pour mémoire, la BNS a vendu plus de 100 Mds de devises en 2023, soutenant ainsi délibérément le franc. Face aux inquiétudes à l'égard des conséquences du franc fort sur l'activité, la BNS s'était dite prête, lors de sa dernière réunion trimestrielle de politique monétaire, à agir sur le marché des changes, en mettant, dans un premier temps, un terme à ces cessions.

**Commerce extérieur :** Selon l'Office fédéral des douanes, le commerce extérieur suisse a reculé en 2023, tant du point de vue des exportations que des importations, et ce après 2 années de forte croissance. Les exportations ont fléchi de -1,2% par rapport à 2022, ralenties par un recul des échanges avec l'Allemagne, les Etats-Unis et la Chine, ses trois plus gros partenaires commerciaux bilatéraux. Les importations ont reculé de -3,8%. L'excédent de la balance commerciale a progressé, passant de 42,8 Mds en 2022 à 48,5 Mds CHF.

## Secteur financier

**Julius Baer :** La banque Julius Baer a annoncé le 1<sup>er</sup> février le départ immédiat de son directeur général Philipp Rickenbacher et la suppression de 250 postes, en raison des conséquences sur la banque de la faillite du groupe Signa fin novembre, à qui la banque Julius Baer avait accordé d'importants crédits. La banque a en effet vu son bénéfice net chuter de -52%, à 454 M CHF en 2023, selon un communiqué de presse publié le 1<sup>er</sup> février. Ce repli est la conséquence d'une perte sur crédits de 606 M CHF ayant occasionné un amortissement de 586 M CHF. La banque a également indiqué se retirer de l'activité de crédit privé. Les suppressions de postes doivent quant à elles se faire par des départs volontaires ou de suppression de doublons. Enfin, les bonus des dirigeants de haut rang seront réduits, voire supprimés pour le directeur général et 5 autres membres de la direction.

## Secteurs non financiers

**Agriculture :** Malgré quelques éléments de revendication de hausse de leurs revenus, les agriculteurs suisses n'ont pas entamé de mouvement de manifestation. Ceux-ci disposent en effet d'autres moyens pour porter leurs revendications. Lors des dernières élections, ils ont encore pu augmenter leur délégation au Parlement (10 % des Députés), aucun autre groupe professionnel n'y étant aussi bien représenté. L'Union suisse des paysans (USP) qui défend le principe du maintien d'une protestation mesurée, défend actuellement une pétition contre la baisse des revenus. En 2022, les agriculteurs n'ont en effet pas pu répercuter la hausse de leurs coûts de production sur les prix de vente, aboutissant à un recul de -6,3% de leur revenu moyen. Au-delà de la hausse des prix, les paysans suisses réclament la continuité s'agissant de l'absence de nouvelles exigences environnementales non-compensées financièrement et de pérennité des aides octroyées. Pour rappel, le budget dédié à l'agriculture avait été finalement maintenu (et même légèrement accru) dans le dernier budget 2024.

**Travailleurs frontaliers :** En 2023, selon l'Office cantonal de la statistique, le canton de Genève a enregistré, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, plus de 20 000 nouveaux titulaires d'un permis frontalier (permis G). Genève concentre 47% des travailleurs frontaliers français en Suisse. Les branches qui y ont attiré le plus de nouveaux frontaliers l'an dernier sont la restauration (près de 1 600 nouveaux frontaliers), la santé et action sociale (plus de 1 300), sans compter le nombre de travailleurs engagés via des agences de placement (4 400). L'intérim est en effet resté particulièrement élevé, témoignant des besoins ponctuels des employeurs et du léger essoufflement du marché du travail au 2<sup>nd</sup> semestre.

**Energie :** La Suisse devrait atteindre, cet hiver, l'objectif qu'elle s'est fixé en matière d'économie de gaz, consistant en une réduction de la consommation de 15 % pendant l'hiver 2023-24. D'octobre à décembre 2023, près de 3/4 de cet objectif de réduction avaient déjà été atteint. Au regard de cette donnée, il n'y a pas besoin de prendre d'autres mesures d'économie de gaz pour l'hiver en cours.

**Migros :** Le géant suisse de la grande distribution Migros a entamé la plus grande transformation de son histoire et se restructure autour d'une nouvelle société baptisée Supermarché SA. Le groupe, qui accuse des pertes de parts de marché substantielles par rapport à sa rivale Coop, aux deux discounters allemands Aldi et Lidl ainsi qu'à Denner, souhaite se recentrer sur son cœur de métier, l'alimentaire, et a annoncé le 2 février vouloir se séparer de nombreuses enseignes spécialisées, dont Hotelplan, SportX et Melectronics. Dans son communiqué de presse du 2 février, Migros annonce que cette restructuration devrait se solder par une suppression d'emplois touchant jusqu'à 1500 postes à temps plein. Dans sa démarche de recentrage et de développement de son activité principale, l'entreprise prévoit d'investir plus de 8 Mds CHF au cours des cinq prochaines années.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre Sabbaghi

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

Crédits visuel : Pixabay